

# Développement durable et PME

Introduction à la démarche

Avenir Formation  
Ethique BIO Responsable  
**DURABLE** VERT TPE  
STRATEGIE PME  
Prévention Développement



 **île de France**

N°Azur 0 810 18 18 18

PIRE D'APPEL LOCAL



  
CGPME IDF

## 1. INTRODUCTION

Les TPE, PME et PMI le savent aujourd'hui : elles doivent s'employer à limiter leur impact sur l'environnement, mais également intégrer tous les domaines liés à la Responsabilité sociétale de l'entreprise, c'est-à-dire ses 3 piliers environnemental, social et économique.

Ce portail est le résultat d'une expérience menée avec le soutien du Conseil régional d'Ile-de-France visant à créer un réseau d'entreprises dans le but de « Mobiliser les TPE-PME autour du développement durable ».

Objectifs de ce portail :

- approfondir une information opérationnelle à l'échelle de leur structure
- faciliter le passage de la réflexion à la mise en œuvre grâce aux témoignages d'entreprises ayant mis en place des démarches concrètes en matière de RSE.

La RSE ne se résume ni à une mode, ni à un corpus législatif supplémentaire. Les enjeux qui y sont liés sont bien concrets : la RSE se révèle un puissant moteur d'innovation et de maîtrise des coûts, mais aussi d'amélioration de l'organisation et du management.

## 2. Développement durable et Responsabilité sociale de l'entreprise : de quoi parle-t-on ?

**Le développement durable** a été défini comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

*Rapport « Notre avenir à tous », de la Commission Brundtland, 1987.*

La transposition du concept de développement durable appliqué à l'entreprise est appelée la **Responsabilité sociale de l'entreprise, ou RSE**. Elle représente l'intégration harmonieuse dans la stratégie de l'entreprise des 3 piliers suivants :

- rentabilité économique
- préservation de l'environnement
- et équité sociale (déontologie sociale à l'égard des collaborateurs) et sociétale (comportement de l'entreprise citoyenne vis-à-vis de ses parties prenantes).

**La mise en place d'une démarche RSE impacte à différents niveaux l'organisation et la stratégie de l'entreprise :**

- **commercial** : identifier de nouvelles opportunités (nouveaux marchés et clients sensibilisés, export, marchés publics)
- **technologie et compétitivité** : rationaliser l'utilisation des énergies donc réaliser des économies dans le process de production de biens ou de services, favoriser l'innovation
- **ressources humaines** : mobiliser les salariés autour du projet RSE, ouvrir les profils de recrutement, développer la formation et l'anticipation des compétences, fidéliser les salariés
- **relations avec les parties prenantes** (collectivités territoriales, associations locales, écoles, universités, institutions...) : améliorer l'ancrage territorial de l'entreprise, contribuer au développement économique local, développer les partenariats locaux...
- **communication** : valorisation de l'image de l'entreprise comme une entreprise citoyenne aussi bien en externe qu'en interne.

### 3. Enjeux d'une démarche RSE

- **Mobilisation des salariés autour d'un projet RSE**

L'association des salariés à toute démarche RSE est nécessaire à son succès. Une démarche RSE entraîne des modifications sur l'organisation du travail, l'exécution des tâches, les comportements et les habitudes. Il est donc nécessaire que dirigeants et salariés perçoivent la RSE et ses conséquences comme un intérêt partagé.

Cette association va de l'appropriation des enjeux de la RSE à l'échelle de l'entreprise à **la mobilisation du personnel autour d'actions programmées** :

- Implication des salariés dans les nouvelles pratiques : gestion des déchets, économie d'énergies,
- Action de recrutement/intégration : ouverture aux salariés en insertion, accueil de stagiaire, plan d'action diversité (handicap, seniors, diversité liée à l'origine...), tutorat
- Amélioration des conditions de travail et prévention des risques professionnels
- Participation à la vie locale par des actions communes ou de mécénat avec des associations, écoles, ...

- **Valorisation de l'action**

Une démarche RSE réussie, -dans la mesure où elle a été évaluée par des indicateurs à la fois économiques et non-économiques- est toujours bénéfique pour l'image de l'entreprise auprès de ses parties prenantes : entreprises de la filière, fournisseurs, clients et collectivités territoriales, médias...

#### **Quoi valoriser ?**

- L'atteinte d'actions significatives et notamment d'action sociétales : recrutement de personnes en insertion ou handicapées, mécénat d'association, plan d'action en faveur de la prévention des risques professionnels, achats responsables... mais aussi et surtout la mobilisation des collaborateurs.

#### **Comment communiquer sur vos actions ?**

- Votre bilan ou vos engagements doivent être formalisés dans un rapport ou une charte et rendus accessibles au public (newsletter, site internet, matériel de communication de l'entreprise, articles ou interviews...).

- **Mise en place d'une veille en matière de RSE**

Peu de TPE-PME sont organisées et outillées pour effectuer une veille efficace. En matière de RSE, cette-dernière n'étant pas obligatoire, les chefs d'entreprise restent généralement attentistes. Pourtant les enjeux sont forts !

Si la seule veille obligatoire concerne la conformité avec la législation établie, notamment en matière sociale, la majorité des TPE-PME ne se donnent pas les moyens de la respecter, au risque d'engager la responsabilité à la fois civile et pénale du chef d'entreprise !

**Qu'est-ce que la veille ?**

Différents types de veille constituant ensemble le radar de l'entreprise existent :

- Sociale : santé et sécurité au travail, lutte contre la discrimination, les grands dispositifs du code du travail...
- Commerciale : concurrence, marchés, prix, qualité, innovation...
- environnementale : énergie, eau, déchets, bruit,...

**Comment rester informé ?**

La première difficulté pour les PME est d'être en conformité avec la réglementation existante. Il est donc nécessaire en première étape de s'auto-diagnostiquer ou de confier cette mission de veille à une compétence interne ou externe.

Au quotidien, des outils existent ! (voir rubrique Ressources)

## 4. Financeurs et partenaires

De nombreux financements sont disponibles pour des opérations collectives soit territoriales soit sectorielles.

### **Qu'est-ce qu'une opération collective ?**

Une opération collective consiste à soutenir un porteur de projet qui s'engage à conduire une ou des actions au bénéfice de plusieurs entreprises industrielles ou de services.

- **DRIRE – Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement**

**Le public cible** de la DRIRE est constitué des PMI et des entreprises de service à l'industrie de moins de 250 salariés.

La DRIRE accompagne les démarches de développement durable initiées par les entreprises dans le cadre d'actions collectives. Les entreprises sont donc les bénéficiaires indirectes des actions collectivement engagées par le porteur de projet. Le coût est faible voire nul pour l'entreprise.

### **Les aides de la DRIRE**

- mise en place d'une démarche environnementale
- mise en place d'un système de management environnemental (SME)
- Mise en place d'une démarche d'éco-conception
- Gestion des déchets
- Anticipation des évolutions réglementaires
- Plan d'actions éco-industries.

### **Contact**

[www.ile-de-france.drire.gouv.fr](http://www.ile-de-france.drire.gouv.fr)

10, rue Crillon - 75194 Paris cedex 04

tél : 01 44 59 47 47 (accueil téléphonique de 9h à 12h et de 14h à 17h)

fax : 01 44 59 47 00

- **Agence de l'eau**

Les subventions qu'accorde l'Agence de l'eau sont regroupées en objectifs :

- dépollution des activités économiques : les PME et les TPE doivent être regroupées dans des actions collectives pour en bénéficier. 44 et 55 millions d'euros d'aide sont versés à l'industrie chaque année, mais les actions collectives ne représentent que 10% de ce total.
- activités économiques : l'Agence de l'eau accorde également des aides avec un taux de subvention variable pour :
  - ❶ la réalisation d'études générales (étude de branche, de techniques épuratoires...),
  - ❷ d'autres types d'études (préalables, d'ingénierie...).

Sur ces aides de type économique, certaines structures particulièrement polluantes seront aidées individuellement. Ex : un restaurant pourra être aidé dans le cadre d'une opération collective tandis qu'un garage sera aidé individuellement.

❸ ou pour la réalisation d'actions à la source (implantation de technologie produisant moins de pollution, permettant une économie en eau). Ex : des aides à la collecte de déchets dangereux pour l'eau.

#### Contact

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

Agence de l'Eau Seine-Normandie  
Direction des Actions Industrielles  
Service Industrie Ile-de-France et Oise  
51 rue Salvador Allende 92027 Nanterre Cedex  
Tel : 01 41 20 18 77 - Fax : 01 41 20 16 24

#### ● ADEME – Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie

Thématiques d'action : déchets et sols, énergie, air et bruit, actions transversales (SME, éco-conception, bilan carbone, transports...).

Les aides possibles :

❶ L'ADEME soutient les projets visant à développer la recherche en propre (recherche industrielle et développement expérimental). Les TPE-PME reçoivent une prime sur leurs coûts éligibles en raison de leur petite taille. Généralement, plus le projet est en amont de la R&D, plus le taux de subvention sera important dans les limites du taux de cofinancement.

La recherche peut se faire en coopération : soit une coopération entre 2 entreprises (dont une PME), soit une collaboration entre une entreprise et un organisme de recherche.

❷ Zoom sur le soutien à l'éco-innovation :

Il s'agit d'un dispositif d'aides réservées aux PME-PMI qui se limite à la phase de conception d'un projet. 3 types d'actions possibles :

- Des études préalables
- Le recours à des services de conseil en innovation
- L'engagement temporaire de personnel hautement qualifié en vue de la réalisation de cette phase de conception.

❸ Zoom sur les aides à la décision pour la réalisation dans une entreprise de :

- Prédiagnostics : 70% du coût
- Bilan carbone : 50%
- Diagnostic/mise en place d'un SME/éco-conception : 50%
- Etude de faisabilité/gestion collective/chargé de mission : 50%
- Plan de déplacement entreprise/ diagnostic de flotte : 50%

#### Contact

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

**Délégation ADEME Ile de France**  
6/8, rue Jean Jaurès, 92807 PUTEAUX cedex  
Tél : 01 49 01 45 47 - Fax : 01 49 00 06 84

## 5. Ressources

### ● GENERAL

- **Rapport et proposition** de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, avec la contribution de la CGPME 75  
**PME-PMI et développement durable en Ile-de-France**  
*Un cap à passer pour dynamiser notre économie*  
18 décembre 2008 - Michel Valache  
Lien téléchargement :  
<http://www.etudes.ccip.fr/archrap/rap08/pme-pmi-developpement-durable-val0812.htm>

### ● LES SOURCES DE VEILLE EN RSE

#### ○ Portails spécialisés, sites internet

Bulletin officiel du ministère de l'environnement

Code du commerce

Syndicats professionnels : FFB, UIC, UIMM, ...

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://eur-lex.europa.eu/fr/>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://eur-lex.europa.eu/fr/>

<http://www.novethic.fr>

<http://www.orse.org>

<http://www.ecologie.gouv.fr>

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

<http://www.euractiv.com/fr/europe-sociale/rse-responsabilite-sociale-entreprises>

Abonnement

<http://www.enviroveille.com>(payant)

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.ecologie.gouv.fr>

### ● Les sources de veille en matière environnementale

#### ○ Portails spécialisés, sites internet

Bulletin officiel du ministère de l'environnement

Code permanent de l'environnement et des nuisances(Editions législatives)

Code Lamy

Code DALLOZ, Syndicats professionnels : FFB,UIC, UIMM, ...

Service juridique du groupe

<http://aidaineris.fr>

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

[www.legrenelle-environnement.fr](http://www.legrenelle-environnement.fr)

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

[www.actu-environnement.com](http://www.actu-environnement.com)

- **Sites avec abonnement**

<http://www.enviroveille.com>(payant)

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.ecologie.gouv.fr>

- **Les sources de veille en matière sociale**

Bulletin officiel du ministère du travail...

Code du travail (partie législative et réglementaire)

« Guide pratique du Droit du travail », Editions françaises (9ème édition)

Syndicats professionnels : FFB, UIC, UIMM, ...

Les projets, les réunions et les petits déjeuners de la CGPME

<http://www.notre-europe.eu>

<http://www.ilo.org>

<http://www.inrs.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr>

**<http://www.juritravail.com> (payant)**

<http://www.who.int/fr/>

- **Sites avec abonnement**

<http://www.inrs.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr>

[www.imsentreprendre.com](http://www.imsentreprendre.com)